TFR.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-340 DU 28 MAI 2011

Chargeant Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO,** Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 mai 2011.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abuja le 28 mai 2011.

.../...

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 30 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.